

## LE SERVICE SOCIAL Secteur Enfant

L'Assistante du service social de l'ARIMC se propose de vous guider dans vos démarches et de vous informer si nécessaire en ce qui concerne le domaine législatif, administratif, social et familial.

Elle peut vous renseigner notamment sur :

- ↳ **L'Association ARIMC** et ses activités,
- ↳ **Les droits et procédures administratives liés au handicap de votre enfant** : AEEH et compléments, la prestation de compensation du handicap (PCH), carte d'Invalidité, carte de stationnement, démarches avec les organismes tels que la CPAM, la CAF, la CDAPH, etc...),
- ↳ **L'Allocation journalière de Présence Parentale,**
- ↳ **Les financements** pour :
  - ↳ Appareillages, aides techniques,
  - ↳ Logement : travaux d'accessibilité, aménagements ...
  - ↳ Véhicule : aménagement,
  - ↳ Séjours vacances.
- ↳ **Les aides à domicile** (auxiliaire de vie, infirmière à domicile) et leur financement (CESU par ex.),
- ↳ **Les vacances et loisirs,**
- ↳ **Les transports,**
- ↳ **La fiscalité,**
- ↳ **L'orientation, la réorientation, la scolarisation en milieu ordinaire ou spécialisé.**
- ↳ **La protection juridique des majeurs (curatelle, tutelle)**

L'assistante sociale est à votre écoute, et vous garantit la confidentialité des échanges que vous avez la possibilité d'avoir avec elle.

### Vous pouvez la joindre au :

Service Social ARIMC  
20 Bd de Balmont  
69009 LYON

☎ : **04 72 52 13 60**

✉ : 04 78 43 27 97

@ : [social.siege@arimc-ra.org](mailto:social.siege@arimc-ra.org)